

Impôt sur le revenu

d'État qui est chargé de répondre aux questions du comité. Maintenant, un deuxième représentant du gouvernement se lève pour se mêler à la discussion même si ce n'est pas lui qui doit s'occuper de la mesure à l'étude.

Voici donc en quoi consiste mon rappel au Règlement! J'aimerais savoir à quel titre il parle. Si c'est à titre de député, je ne crois pas qu'il puisse prendre la parole à moins d'avoir la permission de poser des questions à mon collègue du cabinet à la Chambre et je ne crois pas que cela soit réglementaire. Si par contre on lui donne la parole à titre de ministre, il ne peut répondre aux questions puisque ce n'est pas de son portefeuille qu'il s'agit. Donc, dans les deux cas, le ministre ne peut intervenir dans le débat actuel.

M. Rompkey: Monsieur le président, j'invoque le Règlement . . .

Le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Une question à la fois, si vous le permettez. Le ministre a parfaitement le droit de participer au débat du comité plénier. Au même titre que n'importe quel autre député.

Voilà qui règle la question, mais je n'arrivais pas à voir quel rapport il y avait entre la loi sur les prêts aux petites entreprises et celle sur l'expansion de l'agriculture dont parlait le ministre, aussi je tiens simplement à lui rappeler qu'il reste toujours à savoir si ses propos portent bien sur la mesure actuellement à l'étude.

Je lui saurais donc gré de bien vouloir nous expliquer maintenant en quoi ces questions concernent le projet de loi et l'article actuellement à l'étude pour que nous puissions poursuivre.

M. Rompkey: Monsieur le président, je vous remercie de me confirmer dans mes droits de député. Je n'en tiens pas rigueur au député car il siège dans l'opposition. Je lui donne tout mon appui dans son rôle de député de l'opposition et j'espère bien qu'il y restera pour de longues années encore. Mais il ne devrait pas faire preuve de discrimination à mon égard car il se trouve que je suis, moi aussi, député. J'ai le droit de défendre les agriculteurs et les pêcheurs qui pourraient bien être en mauvaise posture si certains projets de loi ne sont pas adoptés. Ce sont, eux aussi, de petits entrepreneurs. Et la loi de l'impôt sur le revenu comporte des dispositions qui les aident dans leur entreprise. Ils peuvent aussi profiter des lois comme celle sur l'expansion de l'agriculture et celle sur les prêts aux petites entreprises. Ce sont aussi des mesures fiscales et à ce titre elles cadrent bien avec l'objet du débat actuel, monsieur le président.

Nous parlons de l'aide que le gouvernement et le Parlement accordent aux petites entreprises. Or c'est exactement de cela que je m'efforçais de parler. Je répète donc au député et à l'opposition que s'ils voulaient vraiment leur accorder cette aide, ils reconduiraient sans autre forme de débat de loi sur les prêts aux petites entreprises et adopteraient celle qui concerne l'expansion de l'agriculture car si ces lois ne sont pas entérinées

avant la fin de mars, les petits entrepreneurs, dont les agriculteurs et les pêcheurs, ne pourront plus compter sur une aide de ce genre. Voilà ce que voulais dire.

Le vice-président: Il n'est pas question de la loi sur les prêts aux petites entreprises dans l'article 8 du projet de loi, et je trouve que dans l'ensemble, le ministre ne parle pas non plus des articles 8, 9 ou 128(2). Mais j'ai bien l'impression qu'il a terminé de toute façon. Si quelqu'un tient à ce que je rende ma décision, je suis tenté de dire que le ministre s'écartait nettement de l'objet de notre étude.

M. Hawkes: Monsieur le président, je veux bien que nous revenions à l'étude des articles 8 et 9, mais j'aimerais pouvoir demander au ministre d'État chargé des Petites entreprises, puisqu'il compte à son actif trois projets de loi importants, pourquoi le leader de son parti entend demander l'étude d'une mesure concernant les prêts, vendredi, ainsi qu'une mesure qui permettra au gouvernement de contrôler l'agriculture, lundi prochain? Pourquoi le gouvernement accorde-t-il la priorité à ces domaines alors que les petites entreprises ont besoin d'aide? Pourquoi ne pas lui poser la question maintenant puisqu'il s'est lui-même écarté du sujet?

Mais revenons-en aux dispositions des articles 8 et 9. Devons-nous débattre de ces propositions aujourd'hui parce que le ministre n'a pas pu se débrouiller pour aider les agriculteurs, qu'il n'a pas pu convaincre ses collègues du cabinet? Est-ce parce que le ministre de l'Agriculture a failli à sa tâche qu'on nous propose d'étendre ces mesures aux agriculteurs?

• (1210)

M. Cosgrove: Non, monsieur le président. Étant donné son expérience à la Chambre, je m'étonne que le député ne sache pas qu'il aura l'occasion, dans quelques minutes à peine, de poser toutes les questions qu'il souhaite au ministre chargé des Petites entreprises ou à son collègue de l'Agriculture. Il est inconstant. Il parle à tort et à travers. Il reproche au ministre sa déclaration puis il veut interroger un autre ministre tout en sachant que la période des questions est le moment désigné pour ce faire et non pas pendant l'étude des articles 8 et 9, tel que prévu.

M. Hawkes: Monsieur le président, le ministre s'est fendu en quatre pour expliquer que la proposition visait à permettre aux petites entreprises non constituées en société d'avoir droit à l'obligation. Voudrait-il confirmer le fait que ce sont justement les agriculteurs en difficulté qui se prévalent de cette mesure dans une proportion de 90 ou 95 p. 100? Est-ce là où va l'argent?

M. Cosgrove: Monsieur le président, j'espère que le député reviendra à la charge au moment de la période des questions, ce qui donnera au ministre de l'Agriculture l'occasion de vanter tous les programmes d'aide que le gouvernement destine au secteur agricole, notamment aux petits agriculteurs. Ce pourrait être révélateur.